



Institut Régional du Travail Social
Provence - Alpes - Côte d'Azur - Corse

Formation de Tuteur Référent 2011-2012

Important : Cette plaquette peut être actualisée d'informations complémentaires tout au long de la période d'inscription.

Par conséquent, nous vous invitons à la consulter régulièrement sur notre site Internet (www.irts-pacacorse.com) et vous prions de bien vouloir vous assurer que vous êtes en possession de la dernière version en vous fiant à la date de mise à jour indiquée ci-dessous :

15/06/2011

SOMMAIRE

×	Préambule	3
×	Conditions d'accès.....	3
×	Objectifs de la formation modulaire.....	4
×	Module 1 « Tuteur de proximité : les bases » (40h).....	5
×	Module 2 « Tuteur de proximité : approfondissement » (40h)	6
×	Module 3 « Tuteur Référent » (40h)	7
×	Validation et dispenses.....	8
×	Amplitude et date des regroupements	9
×	Lieu et coût de formation	9
×	Constitution du dossier d'inscription.....	10
×	Renseignements et inscriptions	10 et 11

Préambule

La formation de Tuteur Référent, reconnue par la C.P.N.E. (Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi), s'inscrit dans une démarche particulière de professionnalisation visant à la formalisation d'une compétence professionnelle axée sur le tutorat, l'orientation et l'accompagnement des parcours de professionnalisation. Elle n'a pas de caractère qualifiant.

Au travers de séquences théoriques, pratiques, la formation repositionne les tuteurs au sein d'une organisation de travail apprenante, formalisée par le partage des savoirs, savoirs faire et savoir être, le soutien des apprentissages professionnels, l'implication dans une dynamique de formation et de partenariat.

L'attestation délivrée par la C.P.N.E. constitue la validation de la formation et d'une compétence reconnue à la fonction de tutorat.

NB : Un accord de branche rend obligatoire une séquence de formation minima (40 heures) des Tuteurs Référents nommés, pour entériner le financement des contrats de professionnalisation (Cf. module 1 « tuteur de proximité : les bases »).

Toutefois, la démarche de professionnalisation engagée sur 120 heures de formation nous paraît pertinente pour qualifier une pratique, développer une posture et une réelle réflexion sur la fonction de tuteur. La formation est, en ce sens, déclinée en 3 modules de 40 heures

Conditions d'accès

Public visé :

- 👉 Tout salarié d'un établissement de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale disposant au minimum de 3 ans d'activité.

La formation étant axée sur la pratique professionnelle et sur une dynamique d'alternance forte, les demandeurs d'emploi ne peuvent être à priori mobilisés sur la formation. Toutefois, l'IRTS PACA et Corse se réserve le droit d'examiner toutes les situations individuelles afin de soutenir les démarches de professionnalisation et de formation tout au long de la vie.

Objectifs de la formation modulaire

Chaque séquence pédagogique alterne une pédagogie appropriative et participative, permettant d'analyser et de repérer la fonction de tuteur occupée par les professionnels engagés dans le cursus de formation et d'initier, in situ, l'élaboration d'une pratique professionnelle, mise en perspectives par les échanges, les enseignements et les outils construits.

Au travers des 120 heures de formation, les stagiaires pourront ainsi :

- **Acquérir des connaissances spécifiques** (textes réglementaires ...) ;
- **Développer des compétences pédagogiques et techniques** dans la transmission de savoir et savoir-faire (outils, ressources, réseaux...) ;
- **Penser et formaliser l'activité professionnelle développée** ;
- **Analyser et formaliser l'ensemble des compétences de la fonction de tuteur référent** tels que:
 - La capacité à assurer une fonction de guidance ;
 - La capacité à inscrire la fonction de tutorat dans les enjeux organisationnels, réglementaires et fonctionnels d'une structure ou d'une organisation de travail ;
 - La capacité à transmettre des connaissances et à mettre en rapport des apprentissages, en situation ;
- **Appréhender et accompagner les parcours et trajectoires professionnelles.**

La formation s'appuie sur les acquis et expériences de chaque acteur du groupe, cette mutualisation des pratiques et des ressources est un outil et un enjeu pédagogique du projet porté par nos équipes.

En ce sens, la mobilisation du réseau professionnel des Tuteurs Référents est favorisée par la mise à disposition d'une plateforme collaborative pédagogique et professionnelle. L'enrichissement de cette plateforme est porté par les contributions et les échanges de chaque promotion.

Le contenu de la formation s'articule autour de 3 fonctions, telles qu'indiquées dans le référentiel de formation et de compétences du tuteur :

- ↳ **Fonction 1 : L'organisation des parcours**
- ↳ **Fonction 2 : La co-construction des savoirs**
- ↳ **Fonction 3 : La supervision des parcours de formation**

Module 1 « Tuteur de proximité : les bases » (40h)

Ce module est obligatoire pour les tuteurs de contrats de professionnalisation.

À caractère opérationnel, il s'agit pour les tuteurs formés, de maîtriser l'ensemble des compétences constitutives de la fonction de tuteurs référent :

- Assurer une fonction de guidance (accueil, accompagnement, orientation et coordination du parcours) ;
- Inscrire la fonction de tutorat dans les enjeux organisationnels, réglementaires et fonctionnels qui sont les leurs ;
- Transmettre des connaissances (pratiques, théoriques, législatives, déontologiques et éthiques, organisationnelles, spécifiques) ;
- Mettre en rapport des apprentissages (théoriques et pratiques) ;
- Construire ou participer à une séquence de formation et à des dynamiques collectives d'apprentissage ou de travail ;
- Assurer une fonction de socialisation et d'insertion ;
- Développer des compétences d'évaluation et s'inscrire dans une démarche collective d'évaluation (partenariat externe et interne).

Module 2 « Tuteur de proximité : approfondissement » (40h)

Optionnel, ce module vise plus particulièrement à renforcer les acquis du module « Tuteur de proximité : les bases » pour des tuteurs dont la qualification est de niveau IV ou V.

Axé sur la connaissance des métiers du secteur et leurs modalités de certification (les référentiels, la nature des épreuves et supports), l'accompagnement pédagogique s'inscrira dans un soutien particulier de la posture de tuteur, référée à une réalité de travail, à une proximité d'accompagnement et d'évaluation.

Le lien avec les équipes pédagogiques et le (les) centre(s) de formation sera en ce sens opérationnalisé (contribution à certains modules, jurys et épreuves blanches ...).

Les axes suivants seront particulièrement renforcés :

- La fonction de guidance et de construction d'une identité professionnelle (celle du stagiaire, celle du professionnel, en tant que tuteur) ;
- La fonction de tutorat dans les enjeux organisationnels, réglementaires et fonctionnels ;
- L'analyse des pratiques et situations professionnelles (mise en situations) ;
- Les écrits professionnels ;
- La transmission des connaissances et la mise en rapport des apprentissages théoriques et pratiques ;
- La construction et la participation à une séquence de formation et à des dynamiques collectives d'apprentissage ou de travail ;
- Le développement de compétences d'évaluation

Module 3 « Tuteur Référent » (40h)

Optionnel, ce module, axé sur le développement de la fonction tutorale, est en lien avec la notion de Site Qualifiant. Il est également centré sur l'organisation, l'animation, la coordination, à l'interne, des missions et pratiques de tutorat : le lien avec les organismes de formation, le projet d'accueil, sa mise en œuvre, sa régulation, l'organisation des parcours, le pilotage du projet du Site qualifiant sont autant de perspectives et d'axes de travail pouvant être développés, pensés, renforcés...

Il s'inscrit notamment dans une continuité de travail et de cursus (modules 1 et 2, autres formations de tutorat), de pratiques (liens avec les organismes de formation) et croisent les dynamiques et problématiques soulevées sur et par les territoires professionnels.

Le module visera en ce sens, à être inscrit dans une opérationnalité et une proximité de terrain d'une part et soutiendra l'acquisition de compétences individuelles et collectives en situation, d'autre part.

Les axes suivants seront particulièrement développés :

- Les fonctions de guidance et de coordination articulées aux situations et contextes d'apprentissage (formation initiale et continue, formation par l'apprentissage, POST VAE) ;
- La fonction de tutorat dans les enjeux organisationnels, réglementaires et fonctionnels, en fonction des emplois, des activités ;
- Le travail en partenariat et en réseau (connaissance des dispositifs, des typologies des publics accueillis, de structures d'accueil, d'information et d'orientation ...) ;
- Le développement du tutorat dans les outils de type Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) ;
- La coopération institutionnelle avec les organismes de formation (élaboration, régulation et évaluation de convention cadre, mise en place de coopérations interinstitutionnelles) ;
- La construction et la participation à une séquence de formation et à des dynamiques collectives d'apprentissage ou de travail.

Validation et dispenses

Validation de la formation

La formation est validée :

- ↳ Par la présence et l'implication effective aux différentes séquences modulaires inscrites dans le projet des tuteurs ;
- ↳ Par la qualité et la mise en réflexion de la pratique, des outils construits et mobilisés ;
- ↳ Par l'implication opérationnelle des stagiaires dans une démarche de tutorat, de régulation, d'évaluation.

Une attestation délivrée par la C.P.N.E qualifie la compétence et la fonction tutorale.

Allègements et dispenses

Les professionnels disposant des titres et diplômes suivants, sont dispensés systématiquement du module obligatoire et accèdent directement aux modules optionnels :

- Les titres de maître d'apprentissage ou de formateur terrain ainsi que le D.U de formateur terrain ;
- Les diplômes du CAFDES, DEIS, DSTS, CAFERUIS, DEFM, DCS.

Les dossiers d'inscription et un entretien complémentaire permettent d'adapter les parcours de formation aux compétences acquises par les autres tuteurs sollicitant une demande d'allègement et/ou de dispenses.

Ces dernières peuvent être accordées en fonction des situations et acquis suivants : une formation courte ou universitaire (sciences de l'éducation, ergologie), l'animation de modules d'analyse des pratiques dans les cursus pédagogiques, un partenariat référencé et régulier avec des partenaires issus du champ de la formation professionnelle (vacations, jury d'examen, certifications...), l'exercice en tant que tuteur de stage de stagiaires en formation (protocole de dispense et d'allègement).

Amplitude et date des regroupements

La formation, pour un cursus complet, a une durée totale de 120 heures et s'échelonne sur 12 mois environ (17 journées de formation).

Une interruption d'un trimestre scandera chacun des modules afin de favoriser l'appropriation des acquis et la mise en pratique, la capitalisation des apprentissages en intersessions, la poursuite et l'organisation du parcours.

Selon le nombre total de stagiaires, deux groupes en simultané pourront être constitués.

Regroupements par modules (journées de 7h)

Module 1	Module 2	Module 3
Jeudi 13 octobre 2011 <i>Après-midi</i>	Mercredi 22 février 2012 <i>Après-midi</i>	Jeudi 24 mai 2012 <i>Après-midi</i>
Jeudi 20 octobre 2011	Mercredi 07 mars 2012	Jeudi 31 mai 2012
Jeudi 03 novembre 2011	Mercredi 14 mars 2012	Jeudi 07 juin 2012
Jeudi 17 novembre 2011	Mercredi 21 mars 2012	Jeudi 14 juin 2012
Jeudi 24 novembre 2011	Mercredi 28 mars 2012	Jeudi 21 juin 2012
Jeudi 01 décembre 2011	Mercredi 11 avril 2012	Jeudi 28 juin 2012
<i>Information collective : mercredi 05 octobre à 09h, sur le site des Salyens</i>		

Lieu et coût de formation

Lieu de formation :

I.R.T.S. Paca et Corse

20, Bd des Salyens - 13008 MARSEILLE

NB : les stagiaires peuvent être amenés à suivre la formation sur d'autres sites de l'I.R.T.S.

Coût prévisionnel

460 euros par module, soit 1 380 euros pour le cursus complet de 3 modules.

Constitution du dossier d'inscription

Le dossier d'inscription doit contenir les documents suivants :

- × La fiche de candidature ci-jointe dûment renseignée,
- × Les éléments complémentaires justifiant la demande d'allègement,
- × L'attestation de l'employeur autorisant le salarié à suivre la formation, pour laquelle il s'engage à prendre en charge les frais pédagogiques et administratifs associés (PAUF ...),
- × 2 photos.
- × *Dans le cas d'une prise en charge effectuée par un autre organisme (OPCA, AGEFIPH...), il est nécessaire de joindre le justificatif de celle-ci.*

Renseignements et inscriptions

Service Communication & Scolarité
20 Bd des Salyens - BP 133 13267 MARSEILLE CEDEX 08
☎ 04 91 76 99 00
Site Internet : www.irts-pacacorse.com

Période d'inscription:
Envoi du dossier d'inscription complet

Du 1^{er} juin au 30 septembre 2011

I.R.T.S./PACA CORSE
20 Boulevard des Salyens BP 133
13267 MARSEILLE cedex 08



FICHE DE CANDIDATURE À LA FORMATION DE TUTEUR REFERENT

NOM : (en majuscule) :

Prénom :

Nom marital (éventuellement) :

Situation de famille :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Mail et téléphone personnels :

Personne à contacter en cas d'urgence :

Structure et coordonnées de l'Etablissement Employeur :

.....
.....

Fonction occupée :

Diplômes ou qualifications obtenus :

Expériences professionnelles en lien avec la fonction de tutorat :

.....
.....
.....

Quel est l'OPCA (organisme paritaire agréé) ou le fonds d'assurance formation (FAF) auquel adhère votre établissement employeur ?

.....

Remarques éventuelles permettant de compléter le dossier du candidat :

.....
.....
.....
.....
.....